

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 69 (1997)

Heft: 1

Artikel: Un quartier expérimental dans le contexte des années soixante à Lausanne

Autor: Malfroy, Sylvain

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-129520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN QUARTIER EXPÉRIMENTAL DANS LE CONTEXTE DES ANNÉES SOIXANTE À LAUSANNE



Quartier de l'Ancien Stand, photo des trois immeubles réalisés par l'AAA (doc. ACM – EPFL, fonds Décoppet).

La réalisation du quartier de l'Ancien Stand pose certainement un problème nouveau. Il s'agit en effet, d'un ensemble d'une certaine ampleur, entièrement indépendant des autres quartiers. Il mérite donc d'être réalisé comme un quartier modèle et autonome. Cette situation rend certainement nécessaire le groupement de plusieurs architectes liés entre eux par un organisme de base¹.

Ce diagnostic de la situation, avancé comme argument en faveur de l'attribution du mandat d'étude et de réalisation du projet à un collectif de concepteurs, figure dans une lettre de recommandation adressée à la Municipalité de Lausanne en avril 1960, quelques mois après que le Conseil communal de Lausanne ait adopté un important programme-cadre de subventionnement de logements à loyers modérés². Cette offre de service en vue d'une importante commande publique effectuée au nom d'un groupe d'architectes constitué pour l'occasion³ constitue une démarche originale, dans la mesure où elle énonce spécifiquement les compétences et les prestations désormais requises pour la réalisation de «grands ensembles» en situation périphérique: capacité à gérer les paramètres

LES RÉALISATIONS DE L'ATELIER DES ARCHITECTES ASSOCIÉS (AAA) À L'ANCIEN STAND

économiques, techniques et architecturaux de l'opération à une échelle qui soit garantie d'unité dans la conception et dans l'exécution de l'ensemble. Selon la lettre, la création d'un «organisme de base commun» permet d'éviter la fragmentation dans l'attribution des mandats, les plus-values pour associations d'architectes et de traiter des opérations de plus grande envergure.

UNE DIMENSION NOUVELLE

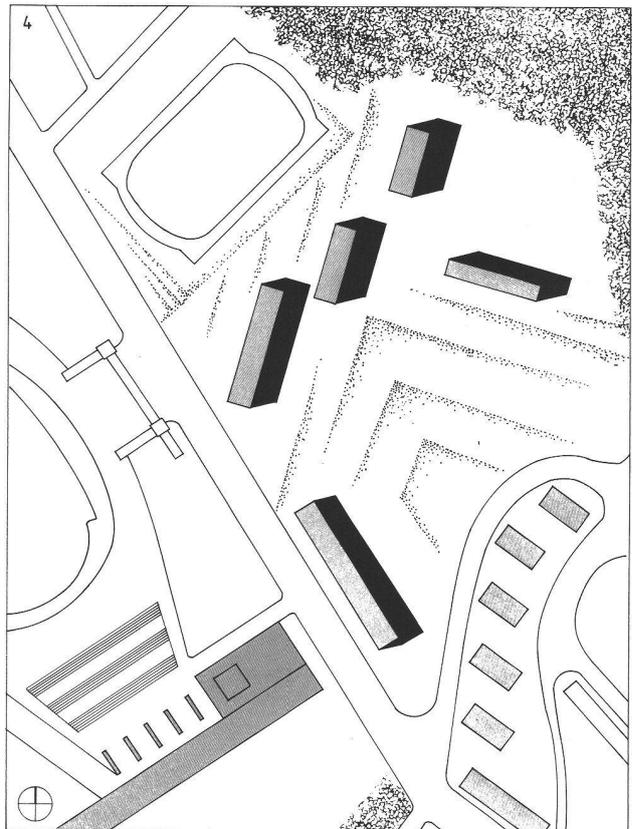
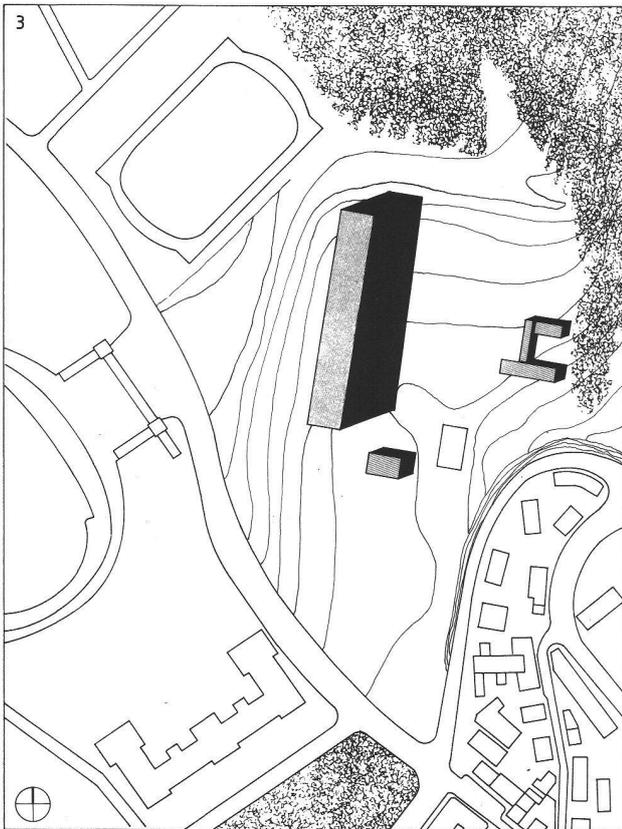
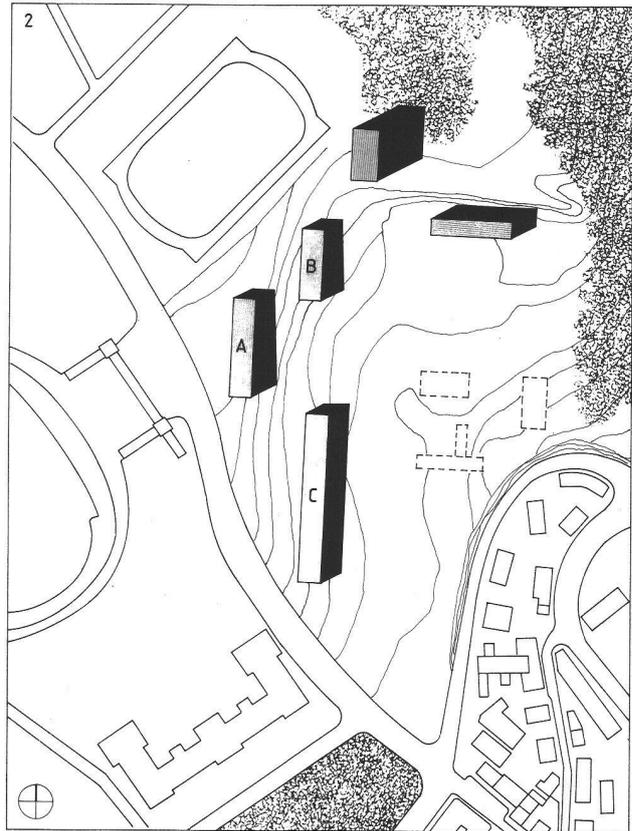
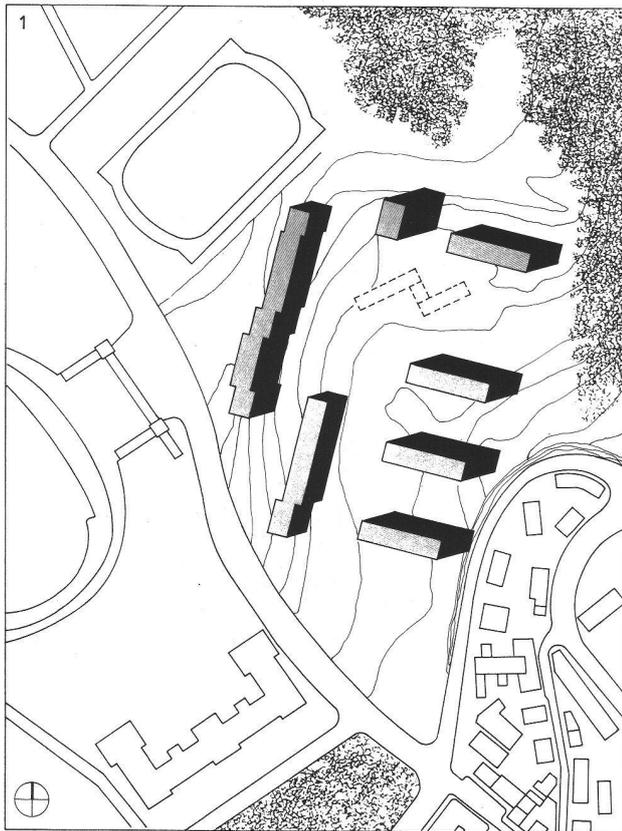
En 1960 le contexte économique et social à Lausanne est marqué par une importante croissance et des seuils d'échelle sont franchis dans l'aménagement urbain: la modernisation des équipements et des infrastructures routières s'accompagne de la mise en chantier d'une série d'opérations de quartiers périphériques dont l'ampleur et la taille sont sans précédent à l'échelle lausannoise. Cette dimension nouvelle dans la production des logements collectifs exige la maîtrise de méthodes de construction qui demeurent néanmoins expérimentales et qui font appel à une intense collaboration entre ingénieurs, archi-

tectes, fournisseurs et entrepreneurs. Ces interventions urbanistiques nouvelles, qui débouchent en quelque sorte sur la fabrication d'un «environnement total»⁴, impliquent le contrôle de toutes les opérations de production du bâti – du concept à la réalisation – et l'intégration des différents apports disciplinaires dans l'élaboration du projet; le travail de groupe, et l'introduction à l'intérieur de celui-ci d'une certaine spécialisation des compétences, émerge comme la réponse logistique la plus appropriée à ces nouveaux défis.

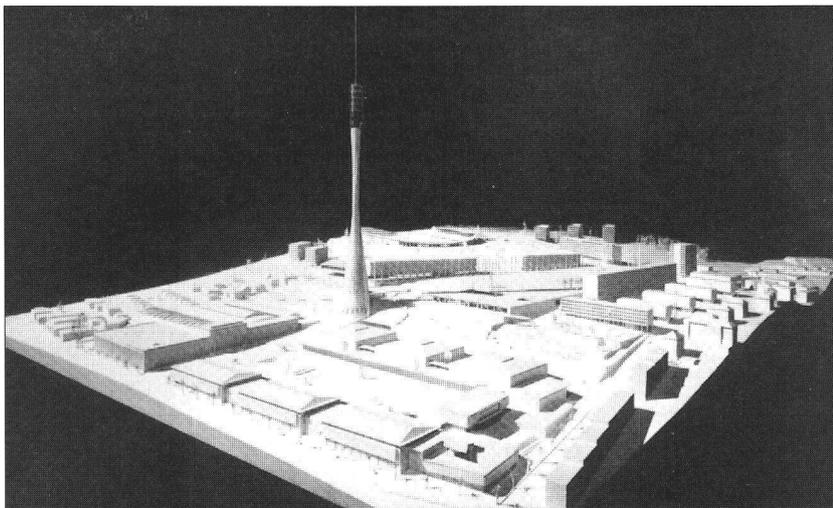
De toute évidence, la situation expérimentale offerte par la réalisation d'un vaste quartier sur les terrains de l'Ancien Stand a joué un rôle catalyseur pour la création de l'Atelier des Architectes Associés (AAA).⁵

UN PROCESSUS EXTRÊMEMENT LONG

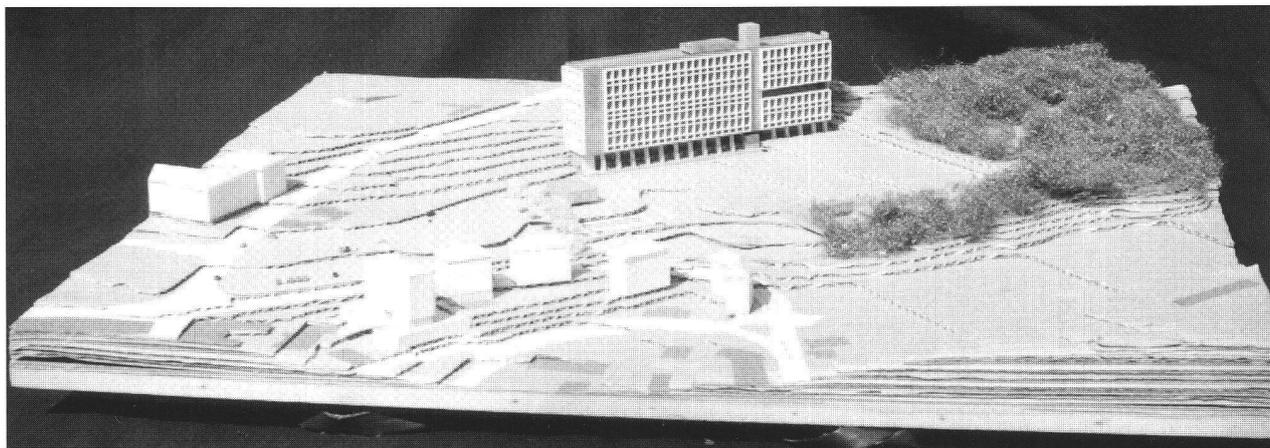
L'élaboration du plan de quartier de l'Ancien Stand a requis une dizaine d'années, ce qui témoigne non seulement de l'importance des enjeux déclenchés par le transfert du stand de tir à Vernand mais aussi de la diversité des acteurs sociaux ayant des prétentions sur le devenir de cette vaste parcelle communale d'une



Variantes des plans-masses. 1 – Projet du Service d'Urbanisme, première version, 01. 1960; 2 – Projet du Service d'Urbanisme, version définitive, 18.04.1961, A, B, C, immeubles réalisés par l'AAA; 3 – Marx Lévy avec Frédéric Aubry, projet d'une Unité d'Habitation à l'Ancien Stand, été 1960; 4 – Jean Tschumi, extrait du « Projet d'une tour et d'un quartier d'habitation à la Pontaise », 1960-1961 (dessins de Colette Faehndrich).



Jean Tschumi, « *Projet d'une tour et d'un quartier d'habitation à la Pontaise* », photo de la maquette. Au premier plan la tour et les bâtiments du Comptoir suisse. A l'arrière-plan, le stade olympique et le quartier de l'Ancien Stand (AFF n° 9, 1962-1963).



Marx Lévy, projet d'une Unité d'Habitation à l'Ancien Stand, photo de la maquette (doc. archives Marx Lévy).

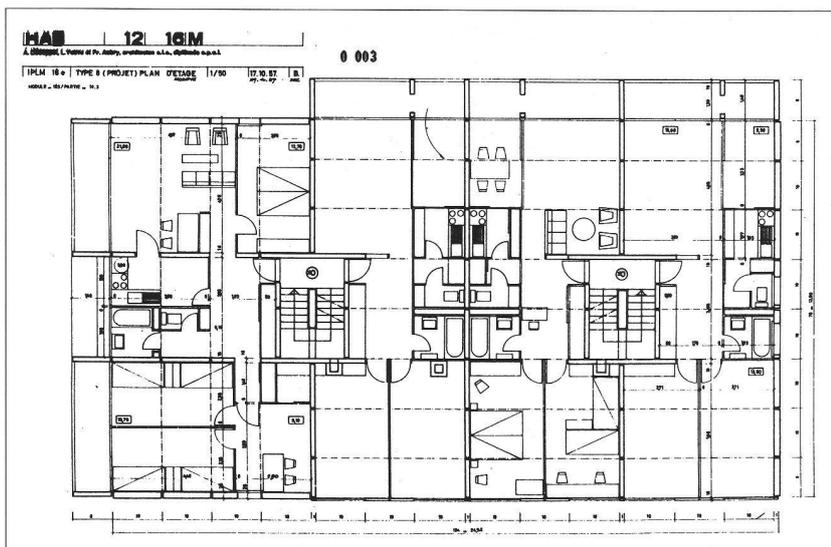
superficie de 46700 m². Les études menées par le Service d'urbanisme commencent en juin 1951 déjà, quand bien même l'armée ne renoncera définitivement aux terrains de l'Ancien Stand, où se déroulent encore des exercices et des travaux de rétablissement⁶, jusqu'en avril 1959. Les premiers avant-projets sont rudimentaires et se limitent à implanter des bâtiments locatifs sur tout le pourtour du terrain, libérant ainsi son centre pour un parking de près de 700 voitures⁷. L'Office du logement, pour sa part, fait pression sur les instances de décision communales et cantonales pour obtenir la libération progressive du site, en invoquant la priorité qu'il convient d'accorder au logement économique dans l'affectation des réserves foncières communales et le fait que les terrains de l'Ancien Stand, situés près du centre-ville, peuvent être mis en valeur très rapidement.⁸ De son côté, la Société de Développement du Nord (SDN), représentant des aspirations des habitants, suit de près l'évolution du dossier et réclame à plusieurs reprises

l'implantation de places de jeux et d'installations d'utilité publique.⁹ Quand le plan de quartier de l'Ancien Stand, élaboré par le Service d'urbanisme, est finalement mis à l'enquête publique en janvier 1960, le devenir urbanistique de ce lieu n'est pourtant pas figé: des contre-projets sont en cours, tandis que le secteur Beau-lieu/Pontaise fait l'objet d'un projet de reconstruction lié à l'événement de l'EXPO 64. L'ensemble des propositions articulées dans ces différents contextes à propos de ce site charnière de l'expansion lausannoise illustre remarquablement les modèles urbains qui s'affrontent dans les années cinquante et soixante.

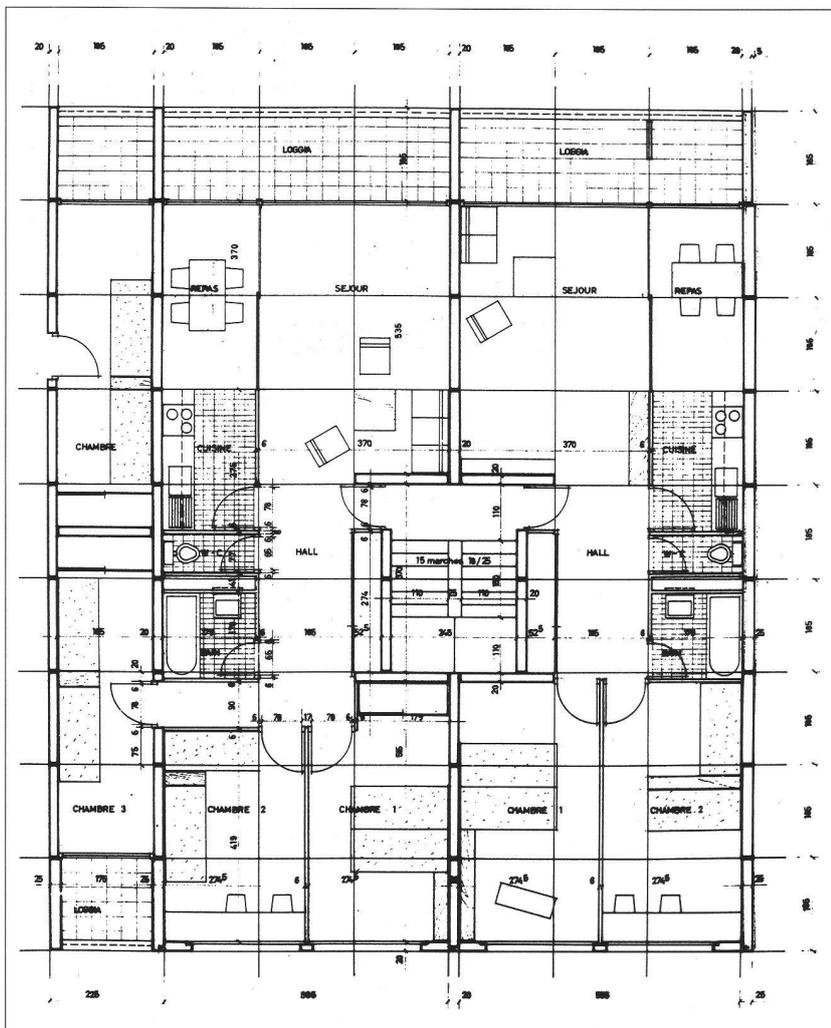
QUARTIERS FONCTIONNELS ET UNITÉS D'HABITATION

Le plan de quartier officiel, volontairement dense¹⁰, propose une occupation maximale du terrain en disposant dans la partie Est une série répétitive d'immeubles hauts et équidis-

tants, orientés Nord-Sud, dominés à l'Ouest par une tour et deux longues barres, animées de décrochements, orientées Est-Ouest. Les règles de composition de ce plan-masses présentent certaines ambiguïtés: on assiste à une sorte d'hybridation des modèles rationalistes de l'entre-deux-guerres avec la volonté plus contemporaine de subordonner la répartition des masses horizontales et verticales à des critères d'équilibre plastique. De plus, l'étagement dans la pente de bâtiments fortement fragmentés en accord avec les courbes de niveau et en vue de particulariser les modules d'habitation répercute partiellement un troisième principe d'implantation, sans déboucher sur une solution intégrée: le souci de la petite échelle domestique et la valorisation des caractéristiques pittoresques du site. Ces incohérences dans la conception du plan-masses servent mal l'image recherchée d'une « unité de voisinage », envisagée comme une entité autonome bénéficiant d'une orientation favorable et de dégagements extérieurs de qualité. Les



Alin Décoppet, Léopold Veuve, Frédéric Aubry, prototype IPLM 16e, plan de l'étage-type (doc. ACM – EPFL, fonds Décoppet).



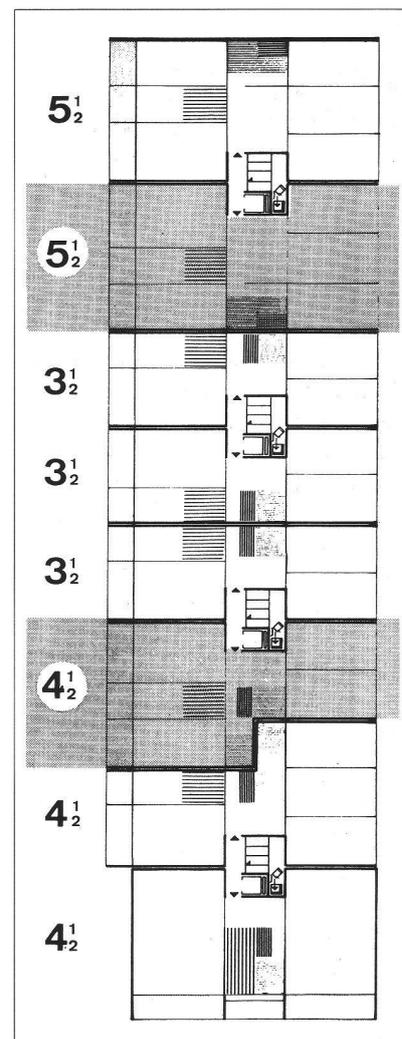
espaces et équipements collectifs qui ont précisément pour vocation de rassembler le quartier autour d'un pôle, restent, dans le document mis à l'enquête publique, placés de façon arbitraire dans les interstices des bâtiments.

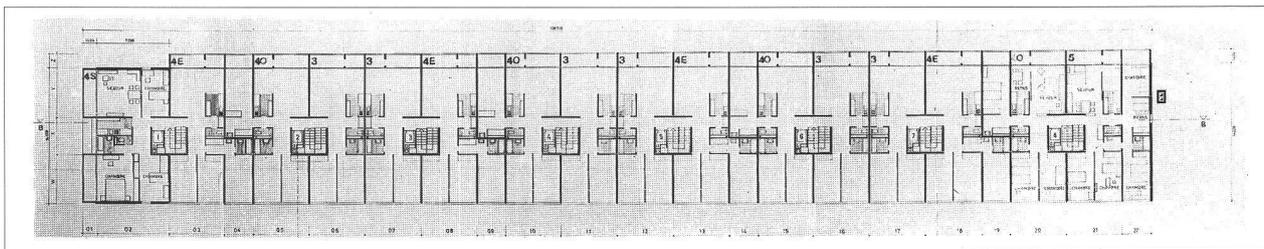
Alin Décoppet, Léopold Veuve, Frédéric Aubry, prototype IPLM 16e, plan modulaire de la travée typologique (doc. ACM – EPFL, fonds Décoppet).

AAA, recherche d'agrégation typologique, schéma de répartition des appartements d'un prototype IPLM.

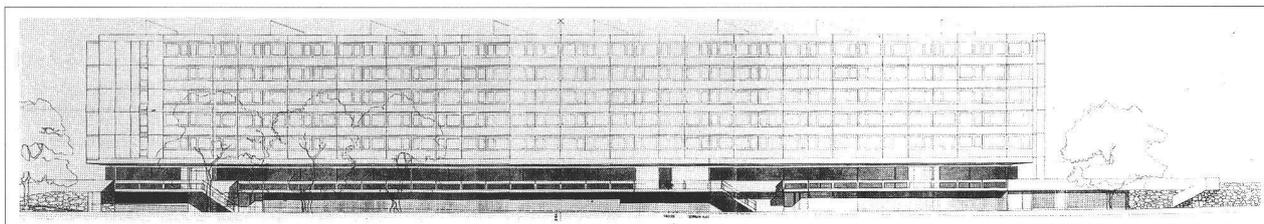
RADICALEMENT MODERNE

Le relatif isolement du nouveau quartier dû aux barrières topographiques qui le séparent de ceux de Bellevaux et de la Pontaise ne facilite pas l'entrée en matière des différents groupes d'intérêts dans le processus de concertation. Lors d'une présentation publique, le projet est sévèrement critiqué par les habitants qui déplorent tant la haute densité du plan que le manque d'espaces libres. C'est probablement en réaction à cette dernière critique que l'architecte Marx Lévy, en collaboration avec Frédéric Aubry et suite à divers entretiens avec le syndic Georges-André Chevallaz¹¹, élabore durant l'été 1960 un contre-projet d'aménagement radicalement moderne ne comprenant qu'une Unité d'Habitation de 138 m. de long et 52,5 m. de haut, implantée dans la pente et strictement orientée selon un axe nord-sud.





AAA, immeuble A de l'Ancien Stand, plan de l'étage-type (autorisation n° 176 – 63).



AAA, immeuble A de l'Ancien Stand, façade est (autorisation n° 176 – 63).

L'image architecturale de cet édifice monolithique explicitement dérivé du prototype corbuséen, posé comme un vaisseau dans l'étendue entièrement dégagée des terrains de l'Ancien-Stand, contraste fortement avec la composition « d'une tour et d'un quartier d'habitation à la Pontaise » que Jean Tschumi, mandaté par le Comptoir suisse, esquisse presque au même moment. Ce dernier projet, qui développe un parti de « grande composition » fidèle à la tradition beaux-arts, distribue les masses principales autour d'une grande plateforme artificielle bordée en amont par un portique d'accès monumental au Stade et largement ouverte en terrasse face au lac, comme pour mieux dégager l'horizon sur lequel devait se détacher une tour de 225 m. conçue avec l'ingénieur Alexandre Sarrasin¹². L'aménagement intègre aussi la restructuration des quartiers adjacents, dont les terrains communaux de l'Ancien Stand, où un immeuble de logements est implanté le long de la route des Plaines du Loup, légèrement modifiée dans son tracé. Ce bâtiment perpendiculaire au corps de portiques placé à l'entrée du Stade, achève ainsi la composition monumentale vers le nord-est, tandis que, par contraste, les quatre autres immeubles implantés plus librement le long de la lisière du Bois-Mermet et « embellis » par des terrasses étagées, dessinent une scénographie d'un tout autre caractère, privilégiant l'effet naturel et paysager. De toute évidence, Jean Tschumi vise à opérer ici une *synthèse entre une composition*

monumentale et institutionnelle, dominée par un ordonnancement axial et géométrique, et une approche paysagère.

UN MODERNISME BIEN TEMPÉRÉ

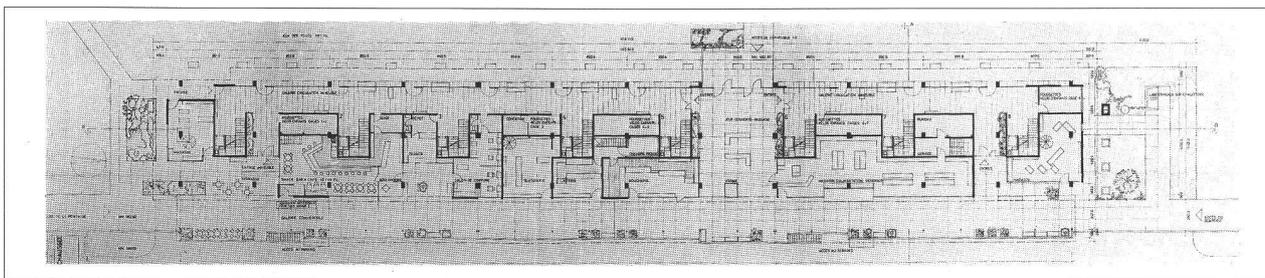
Par certains aspects, le plan de quartier remanié par le Service d'Urbanisme semble s'inspirer du plan de Tschumi.¹³ La composition générale d'une tour et d'éléments horizontaux reste dans l'esprit beaux-arts et le grand espace vert libéré au centre du terrain et ponctué d'équipements collectifs fait office, comme dans le projet Tschumi, d'esplanade valorisante pour trois immeubles étagés dans la pente et orientés strictement est-ouest. L'aspect unitaire d'un quartier autonome organisé autour d'une centralité est, cette fois-ci, clairement affirmé, alors que son caractère architectural se caractérise par ce modernisme tempéré propre au milieu culturel lausannois des années cinquante et soixante.

Le projet officiel étant définitivement approuvé par le Conseil communal le 18 avril 1961, les sociétés coopératives Clair-Logis et Logement-Idéal, au bénéfice de la disposition gratuite du terrain sous forme de droit de superficie et du cautionnement de la Commune pour le prêt hypothécaire, font appel à l'AAA pour la construction de trois immeubles locatifs, « en raison des expériences que cet atelier d'architectes avait faites en matière de préfabrication »¹⁴.

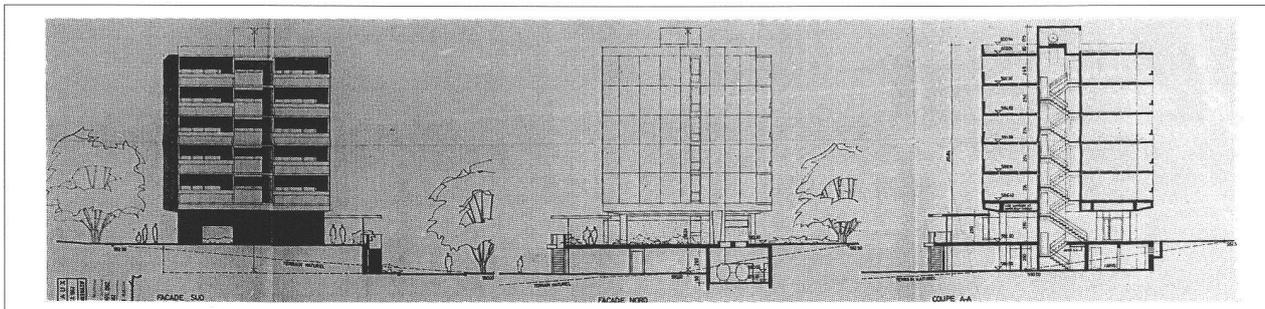
PRÉFABRICATION ET PROTOTYPES

Le débat sur la préfabrication qui a lieu dans l'immédiat après-guerre démontre, de la part des professionnels du bâtiment, une certaine méconnaissance de l'industrialisation du bâtiment et surtout des opinions contrastées face à la nécessité de s'écarter des méthodes de construction traditionnelles. D'une part, et comme le signale l'architecte Henri-Robert von der Mühlh lors d'un exposé à l'Assemblée générale de la Fédération vaudoise des Entrepreneurs en novembre 1948, on craint que la modernisation du secteur du bâtiment ne provoque d'importants bouleversements dans les pratiques, très souvent encore artisanales, des entrepreneurs et des architectes. D'autre part, on affirme avec suffisance que « dans notre pays, la préfabrication n'est pas promise à un brillant avenir. La Suisse est trop petite pour permettre l'introduction en grand de ces méthodes nouvelles de construction. »¹⁵

Cherche-t-on à se rassurer face à une évolution imprévisible et peut-être ressentie à l'époque comme irréversible? Il subsiste que, presque dix ans plus tard, certains continuent à refuser ce qui, pour d'autres comme Alin Décoppet, semble une évidence: il faut expérimenter de nouvelles techniques industrielles de construction permettant d'édifier le plus grand nombre de logements dans les délais les plus brefs. Dès la création de son bureau indépendant (avec la collabo-



AAA, immeuble A de l'Ancien Stand, plan de la galerie commerçante (autorisation n° 176 – 63).



AAA, immeuble A de l'Ancien Stand, coupe transversale, façades nord et sud (autorisation n° 176 – 63).

ration de Georges van Bogaert et Léopold Veuve et, à partir de 1957, en association avec le même Léopold Veuve et Frédéric Aubry), Décoppet va mettre au point une série de prototypes issus de recherches sur l'habitation collective et la mise en œuvre de méthodes industrialisées. Selon ses termes, « ces recherches... comportèrent la mise au point de plans modulés permettant la mise en œuvre rationnelle, en usine; l'étude des processus de fabrication industriels (rendement, planning), l'analyse des possibilités techniques et leurs limites (engin de levage, transport, législation) »¹⁶.

Les immeubles de l'Ancien Stand sont ainsi conçus selon le modèle IPLM (Immeubles préfabriqués à loyers modérés) mis au point selon le système de l'usine IGECO S.A. – qui a l'exclusivité pour la Suisse de la licence danoise Larsen & Nielsen – et testé antérieurement à Villars-sur-Glâne (1959-1960) et à Renens (1961-1962)¹⁷.

QUESTION AUX ARCHITECTES

Dans ces constructions, le double souci d'assurer une économie des moyens et de garantir les meilleures conditions phoniques va déterminer l'adoption de murs de refend porteurs lourds séparant des logements desservis par une cage d'escalier centrale

éclairée zénithalement. Ce mode constructif induit une grande rigidité dans la configuration des plans des cellules qui, à l'exception du retournement dans la tête sud des bâtiments, sont toutes traversantes et éclairées uniquement sur deux faces. Mais la diversité typologique et le gain de surface libre qui découlent de l'adoption d'une ossature sont-ils vraiment souhaités par les architectes? On peut logiquement en douter. Car, d'une part, il faut reconnaître que le choix d'un système porteur constitué de poteaux et de poutres pour l'immeuble des Ailes, réalisé à Genève en 1958 par Jean-Pierre Dom, Jean Duret et François Maurice, n'a pas généré une quelconque variété des types de logements, en tous points similaires à ceux de l'Ancien Stand; et, d'autre part, il faut admettre que, « dès le moment où la préfabrication d'éléments en béton armé peut produire des éléments entiers de murs, qu'ils soient intérieurs et de façade, la position des apôtres de l'ossature et du plan libre va, en quelque sorte, être prise à revers »¹⁸.

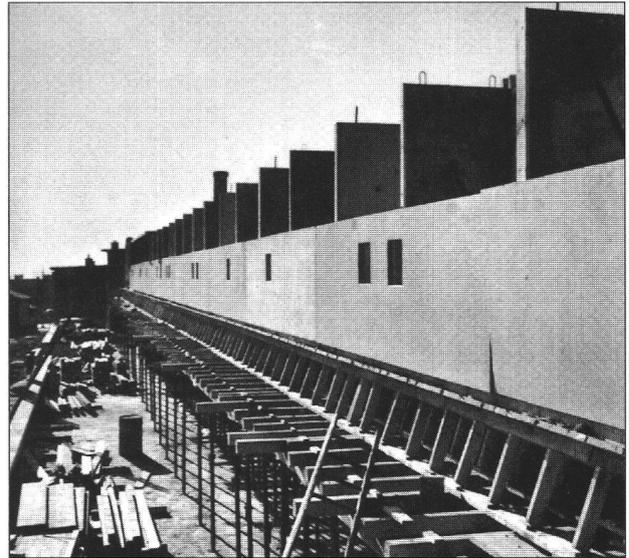
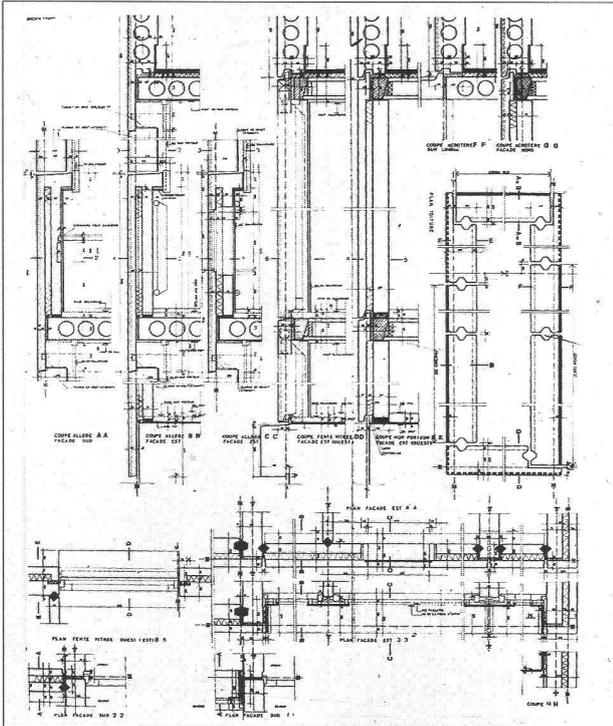
En effet, la théorie et la pratique architecturale ont profondément évolué depuis la période de l'entre-deux-guerres. Au plan libre se substitue le plan modulaire, à l'hygiénisme succède un fonctionnalisme abstrait, la gamme typologique se limite à l'agrégation des différents types de logements à partir d'un minimum d'élé-

ments standards, le béton armé n'est plus privilégié en raison de sa performance technique et de l'audace expressive qu'il autorise au niveau constructif – grandes portées, porte-à-faux, grandes ouvertures – mais plutôt pour ses qualités plastiques comme matériau.

A l'Ancien-Stand, la forme et l'expression des bâtiments réalisés par l'AAA accorde toute leur dignité thématique aux techniques opérationnelles (la préfabrication, le chemin de grue, les mouvements séquentiels de montage), aux besoins fonctionnels (séparation des espaces de jour, à l'ouest, et de nuit, à l'est), dimensionnels (modulation, standardisation, normalisation) et rationnels (regroupement des espaces d'eau, concentration des gaines), unifiés dans un processus logique.

ABSTRACTION ET EXPRESSION DU QUOTIDIEN DOMESTIQUE

Les bâtiments de cinq étages s'appuient sur des piliers coulés en béton armé; le niveau du rez surélevé, traité en portique ouvert, accueille les accès aux logements et une rue commerçante, qui longe et surplombe l'espace vert central. La liaison verticale entre les éléments préfabriqués et les piliers est assurée par une double dalle à caisson, sorte de plate-forme qui reprend les efforts statiques et comprend les



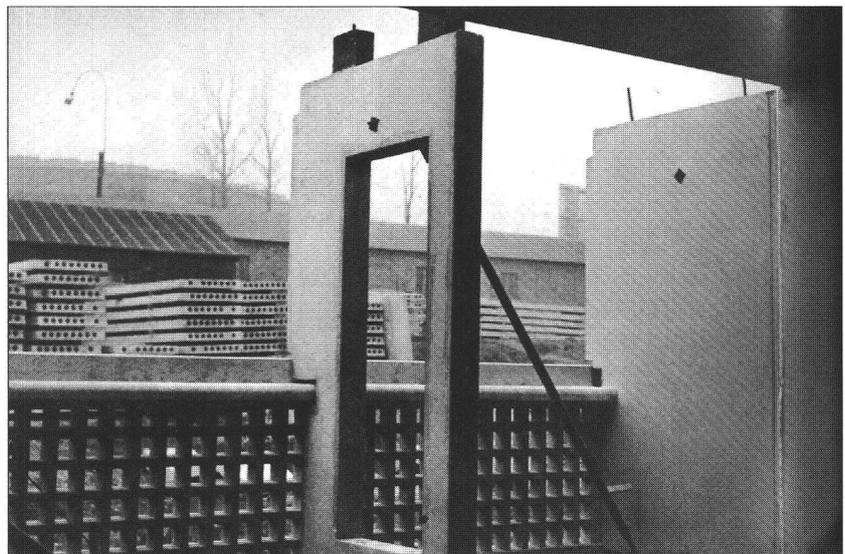
AAA, immeubles de l'Ancien Stand, photos de chantier (Habitation n° 7, 1964).

AAA, immeubles de l'Ancien Stand, planche de détails (doc. ACM – EPFL, fonds Décoppet).

raccords de canalisations, les reprises de colonnes de chute et la distribution sanitaire.

Une trame constructive identique relie les différents étages en assurant la continuité statique et déterminant la composition générale des façades. L'expression de celles-ci découle ainsi de l'action combinée du rythme des murs porteurs transversaux, des lignes fuyantes des fenêtres horizontales situées côté est et de la profondeur des ombres portées des balcons côté ouest.

Comme pour d'autres réalisations de la même période, l'expression architecturale des immeubles de l'Ancien Stand est issue de l'application d'une grille, élément de référence pour la composition des façades, déterminant à la fois la position des différentes ouvertures, leurs proportions et leur dimensionnement. Cette tendance à une certaine abstraction expressive est néanmoins considérablement atténuée par le souci de garantir une échelle domestique aux opérations. Pour cela les architectes vont « mettre en scène » des éléments secondaires, symboliques à la fois d'un quotidien domestique et d'une certaine modernité. C'est le cas de la petite échelle des fenêtres carrées des chambres des enfants et du dessin des parapets troués des balcons: par l'adoption « de simples percements minimaux (petits ronds, triangles et carrés) on



RÉFÉRENCES

¹ Lettre de Marcel Kaesermann, notaire, à la Municipalité de la Ville de Lausanne, 1^{er} avril 1960, doc. des archives du Service administratif de la Ville de Lausanne (ASAVL).

² Le préavis N° 137 du 22 janvier 1960 prévoit la construction de 1000 logements dans les quartiers suivants: Belleveaux, Bois Gentil, l'Ancien Stand et la Borde, côtés ouest et est. Ce programme ambitieux semble compromis dès le départ: en 1961, un maximum de 250 appartements subventionnés sont mis en chantier. Voir « Note à la Municipalité », 4 mars 1960, doc. ASAVL.

³ Le notaire Marcel Kaesermann, dans sa lettre, insiste sur le fait que les architectes concernés par l'organisation d'un groupe sont tous formés à l'EPUL et ont, selon lui, des conceptions esthétiques identiques. Il cite les noms suivants: Frédéric Aubry (nommé en 1961 professeur au Département d'Architecture de l'EPUL), Alin Décoppet, Michel Magnin, Nicolas Petrovich-Niegoch, Claude Raccoursier, René Vittone et Michel-Robert Weber, avec la collaboration de Pierre Foretay, professeur à l'EPUL.

⁴ Au sens où l'entend Vittorio Gregotti: « la tentative de relier au domaine des « activités artistiques » traditionnelles – par la construction d'un environnement total – tout un ensemble d'apports différenciés sur le plan disciplinaire mais qui en fait appartiennent tous à l'éventail de la production de la création intellectuelle ». Vittorio Gregotti, « Le travail en équipe » in *L'architecture d'aujourd'hui* n° 170, 1973, p. 24.

⁵ Né de la fusion de quatre bureaux indépendants, l'AAA est finalement fondé en 1961 par Guido Cocchi (1928), Alin Décoppet (1926), Nicolas Petrovich-Niegoch (1924), Léopold Veuve (1930), René Vittone (1927), Michel-Robert Weber (1928) et Roland Willomet (1926), architectes SIA, diplômés EPUL. Les membres fondateurs de l'AAA sont rejoints en 1971 par Jean Brugger (1940), Nikolaus Herkommer (1936) et Pierre Rittmeyer (1937). L'organisation du travail en groupe permet à l'AAA d'étendre ses domaines de compétence à d'autres secteurs que le logement, comme les bâtiments industriels, administratifs, hospitaliers et touristiques. Le groupe se dissout en 1976. Sur l'activité de l'AAA voir *Plaquette AAA 1961-1975*, Paris, SIPE, s. d.

tend à rejoindre le graphisme dominant de l'époque, contraste d'un jeu d'ombre pointilliste plus que vastes pans lumineux»¹⁹.

PERFORMANCES TOUS AZIMUTS

Le montage des éléments préfabriqués du premier immeuble a commencé le 28 novembre 1963 pour se terminer le 19 mars 1964: 44 jours nets, correspondant à une cadence moyenne de 1,8 logements par jour. Le discours sur la préfabrication est avant tout concentré sur la notion de performance. Performance technologique, car il s'agit de construire en nombre dans les temps les plus courts; performance économique et sociale, car il s'agit de diminuer les coûts de construction et reporter les gains ainsi obtenus sur l'amélioration du confort et du degré d'équipement des logements.

Sur ce dernier point, les résultats ne sont pas concluants. Les architectes soulignent le niveau élevé des finitions et du confort thermique et phonique, facteurs dont il faut tenir compte pour la comparaison des coûts, car le prix au mètre cube de l'opération n'est pas inférieur à celui des immeubles traditionnels.

«Il est certain que l'échelle quelque



Vue depuis l'espace central (doc. Service Parc et Promenades, photo Vuillemin).

peu restreinte de cette réalisation n'est pas favorable à l'abaissement relatif du prix de construction»²⁰. La loi de la grande série n'aura pourtant pas lieu: à Lausanne, l'expérimentation des nouvelles techniques industrielles de construction va se restreindre à quelques opérations éparses. Avec la réalisation, à la fin des années soixante, des immeubles du Pont-des-Sauges, la page est définitivement tournée d'une histoire pourtant inaugurée de façon prometteuse par l'intervention de l'AAA dans le quartier de l'Ancien Stand.

Sylvain Malfroy
Bruno Marchand ITHA

Nous tenons à remercier M. B. Grangier, chef du service administratif de la Ville de Lausanne, et son collaborateur, M. Charles Martel, M. Marx Lévy, architecte, ancien Directeur des Travaux, M. Pierre Marendaz, ancien chef de l'Office du logement, M. Pierre Frey, conservateur des Archives de la Construction Moderne de l'EPFL, et son collaborateur, M. Chavan, M. Alain Dessarps du Service des Parcs et promenades et M. Jean Emery de nous avoir permis de consulter leurs archives et de reproduire certains documents. Toute notre reconnaissance à Colette Faehndrich pour son travail de dessin.

RÉFÉRENCES

⁶ L'armée envisage par la suite de construire sur le terrain situé entre le stand et la ciberie des garages pour les véhicules de l'armée et de reconstruire les logements de service déjà existants.

⁷ Ce vaste parking doit être utilisé pendant les grands afflux du Comptoir et des manifestations sportives du Stade Olympique.

⁸ «Note à l'intention de la délégation de la Municipalité», 25 novembre 1958, doc. ASAVL.

⁹ La SDN se préoccupe très tôt de l'affectation des terrains de l'Ancien Stand. Le 15 février 1955 son président écrit à la Direction des Travaux, demandant qu'il y soit prévu une place de jeux et une grande salle et exprimant le souhait que cette propriété communale soit réservée à des installations d'utilité générale, plutôt qu'aux bâtiments locatifs envisagés. Ce point de vue est partagé par le Service des Bâtiments de l'État qui, en 1960, affirme encore: «il serait souhaitable que ces terrains soient plutôt réservés à de vastes espaces de détente quotidienne des habitants, plutôt qu'à une zone de construction». Lettre à la Direction des Travaux, 21 juin 1960, doc. ASAVL.

¹⁰ Selon Etienne Porret, chef du Service du plan d'extension, «le premier plan élaboré par le service d'Urbanisme était intentionnellement assez dense, ceci afin de pouvoir faire des concessions aux gens du quartier de la Pontaise qui, de toute façon, auraient critiqué le plan en question». Compte-rendu de la commission communale du logement, 20 juin 1960, doc. ASAVL.

¹¹ Lettre de Marx Lévy à Étienne Porret, chef du Service du plan d'extension, 27 avril 1961, doc. ASAVL. Nous reviendrons à une autre occasion sur ce contre-projet exceptionnel et unique et sur les différentes raisons pour lesquelles il a été définitivement écarté.

¹² Voir à ce sujet Henri-Robert von der Mühl, «Le renouvellement des villes» in *Architecture, Formes et Fonctions* n° 9, 1962/63, pp. 44-67 et Sylvain Malfroy, «L'axe et le skyline» in *Faces* n° 39, 1996, p. 16.

¹³ Le nouveau plan de quartier intègre les remarques des opposants. L'opposition la plus déterminée est celle de la SDN qui demande plus d'espace pour des places de jeux et pour le parking des voitures. Quant aux similitudes avec le plan de Jean Tschumi, il faut signaler que Léopold Veuve travaille comme adjoint du chef du Service d'Urbanisme de la Ville de Lausanne entre 1958 et 1959. A ce titre il participe à l'élaboration du plan de quartier de l'Ancien Stand et, à plusieurs reprises, montre le projet à Tschumi qui fait des critiques et apporte certaines améliorations aux esquisses de son ancien élève. Entretien du 6 juin 1993.

¹⁴ Paul Jeanneret, «Le groupe locatif de l'Ancien-Stand» in *Journal de la Construction de la Suisse Romande* n° 17, 1967, p. 54. Selon cet article, les autorités lausannoises, qui grâce à la loi du 8 décembre 1953 peuvent apporter leur cautionnement pour le prêt hypothécaire 1er rang jusqu'à concurrence de 90 ou 95% du coût total des immeubles, tiennent beaucoup à ce qu'une première expérience de préfabrication lourde ait lieu à Lausanne.

¹⁵ Henri-Robert von der Mühl, «La préfabrication dans la construction» in *Journal de la Construction*, 15 octobre 1948, p.446. Il faut reconnaître qu'en France l'industrialisation du bâtiment n'est mise à l'ordre du jour de façon effective qu'en 1948, sous l'impulsion, au sein du M.R.U., d'Eugène Claudius Petit.

¹⁶ *Immeubles d'habitation préfabriqués*, rapport d'étude de l'AAA, s. d., p. 2.

¹⁷ «Les immeubles du type IPLM comprennent 4 à 6 étages habitables, entièrement préfabriqués (système Igeco) sur une infrastructure traditionnelle (rez + sous-sol)... Trois principes fondamentaux régissent la conception des appartements: les refends porteurs lourds séparant les logements; les appartements traversants; les cages d'escalier à faible coefficient d'utilisation.» *Immeubles d'habitation préfabriqués*, rapport d'étude de l'AAA, s. d., p. 3. L'AAA a aussi mis au point un autre prototype nommé IPAE (les immeubles préfabriqués d'appartements évolutifs) comprenant jusqu'à 9 étages habitables et entièrement préfabriqués selon le système Estiot.

¹⁸ Jean-Marc Lamunière, «Problèmes d'architecture liés à la préfabrication d'éléments en béton armé en Suisse romande» in *IAS* n° 12, 1981.

¹⁹ Bruno Vayssière, *Reconstruction-Déconstruction*, Paris, Picard éditeur, 1988, p. 276.

²⁰ AAA, «Notice explicative résumée du 2 avril 1965», p. 2, doc. ACM – EPFL.